

**MAIRIE DE
LEYVILLER**

12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65
Email : mairiedeleyviller@orange.fr

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AOUT 2024**

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : Albert P., Polak N.
Conseillers présents : 9
Procuration(s) : Albert P. à Wagner D.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 4 parcelles 110 et 213 immeuble sis 19 rue de la cité à Leyviller appartenant aux consorts Thirion qui ont trouvé comme acquéreur M. Pottevin Alexis et Mme Ettinger Sandra
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune du S12E (Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement) de Folschviller.
- Accepte la revalorisation de la rémunération de l'emploi d'adjoint technique territorial qui sera modifiée et calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial, sur la base du 10^{ème} échelon IB 419 IM 377 à compter du 1^{er} décembre 2024.
- Accepte à l'unanimité les modifications budgétaires suite à la souscription de l'emprunt et de la ligne de trésorerie ainsi qu'à la répartition de la chasse
Il conviendra donc de modifier le budget comme suit :
En fonctionnement :
Dépenses : article 6618 + 600 € ; article 66111 + 750 €
Recette : article 752 + 1350 €
En investissement :
Dépenses : article 1641 + 2100 € ; article 231 - 2100 €
En fonctionnement :
Dépenses : chapitre 011 – 4900 €
Dépenses : chapitre 65 + 4900 €
- Accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Grand Bleu de Téting sur Nied pour un montant de 3375,50 € HT soit 4050,60 € TTC pour l'enduit de finition de la façade de l'atelier
- Approuve à l'unanimité le projet d'acquisition de chaises et tables pour le périscolaire pour un montant de 1905,80 € HT
Accepte le devis de SDM Direct d'Usine
Approuve la demande de subvention DETR à hauteur de 40 % soit 762,32 €
Approuve la demande de subvention CAF à hauteur de 30 % soit 571,74 €
- Prend acte du rapport d'activités 2023 de la CASAS.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du périscolaire dans le nouveau local 10 rue principale à partir du lundi 2 décembre 2024.

Leyviller, le 19 décembre 2024
Le Maire Daniel BALLIÉ

